

C. C. WEPPEs

EXTRAIT des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté de Communes
du Pays de Weppes

du 16 décembre 2013

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 16 décembre deux mille treize à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire aux Merlettes à LE MAISNIL, après convocation légale faite le 9 décembre, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

NOMBRE
de conseillers
en exercice : 23
de présents : 18
de votants : 17

Étaient présents : Mmes BLONDEL, ELOIRE, GLORIAN, LEMAHIEU, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, DEBOURSE, DELEPAUL, GALAND, GUILBERT, HOURIEZ, HUCHETTE, LEBLEU, LEDOUX, LESAFFRE, WOLFCARIUS

Pouvoir : M. VANDRIESSCHE à M. GUILBERT

Absents excusés : MM. CAPPELLE, DUFRENOY, LECLERCQ, VASSEUR.

=====

Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2014

Monsieur le Président présente le tableau des effectifs de la Communauté de Communes.

Il précise que la mise à jour du tableau prévoit la création des postes nécessaires aux avancements de grade demandés pour l'ensemble du personnel pour l'année 2014 et inclut la création des emplois de non titulaires créés par délibérations 2013CCWD63, 2013CCWD64, 2013CCWD65 du 26 novembre 2013.

Le tableau des effectifs sera donc le suivant :

Grade	Catégorie	Nombre	Pourvus	Non pourvus	Observation
Filière administrative :					
Attaché territorial TC	A	1	1	0	
Rédacteur territorial TC	B	1	1	0	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe TC	C	1	1	0	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe TC	C	1	1	0	
Filière culturelle :					
Attaché territorial de conservation du patrimoine TC (non titulaire, emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient - en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)	A	1	1	0	
Filière technique :					
Ingénieur principal TC	A	1	1	0	
Technicien territorial TC	B	1	1	0	
Agent de maîtrise TC	C	2	2	0	
Agent technique principal de 1 ^{ère} classe TC	C	3	3	0	
Agent technique principal de 2 ^{ème} classe TC	C	3	3	0	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe TC	C	3	1	2	2 en cours de suppression
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe TC	C	4	4	0	
Emplois non titulaires (Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes - en application de l'article 3-3-1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984) :					
Assistant de direction/agent d'accueil-boutique/guide		1	0	1	En cours de recrutement
Agent d'accueil/référent boutique/ guide		1	0	1	En cours de recrutement
Médiateur culturel-guide/agent d'accueil-boutique		1	0	1	En cours de recrutement
TOTAL		25	20	5	

2013CCWD78

4.1

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :



- 1) Approuve à l'unanimité, le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2014,
- 2) Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2014.

Fait aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

M. DELEPAUL

